

# SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2003

## COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

*M. de KERAUTEM est désigné en qualité de Secrétaire.*

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 22 novembre 2002.**

***Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire

n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de locations, des assurances, des aliénations, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*

M. le Maire

n° 5 - **Communications diverses.**

*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*

M. le Maire

n° 6 - **Commission du Personnel. Composition. Modification.**

Compte tenu de la nouvelle délégation de Mme THIRY en matière de personnel municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le remplacement de M. ZERBIB par Mme THIRY au sein de la commission du Personnel.

***Adopté à l'unanimité.***

M. le Maire

n° 7 - **Communauté de l'Agglomération Orléanaise. Modification des statuts. Avis à émettre.**

Lors de sa séance du 19 décembre 2002, le Conseil de Communauté a délibéré pour préciser certaines dispositions des statuts et les adapter aux délibérations relatives à la définition de l'intérêt communautaire et au projet d'agglomération tels qu'ils ont été votés par le Conseil lors de sa séance du 21 novembre 2002.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 et

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

L. 5211-20 du Code Général des Collectivité Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de nouveaux statuts de la Communauté de l'Agglomération Orléanaise.

***Adopté par 42 voix  
Il y a 13 abstentions.***

M. DUPONT

n° 8 - **Festival de Loire d'Orléans 2003. Présentation du projet. Communication.**

***Le Conseil Municipal prend acte.***

Mme GRIVOT

n° 9 - **Plaine de jeux du Belneuf. Construction d'un boulodrome couvert. Approbation d'un dossier d'avant-projet sommaire.**

L'Union Pétanque Argonnaise qui comprend 180 adhérents et participe à des compétitions de niveau national est bien implantée dans le quartier de l'Argonne et assure, avec succès, la promotion de ce sport auprès des jeunes. Elle dispose actuellement de locaux de surfaces nettement insuffisantes.

Des demandes complémentaires d'autres pratiquants de la même discipline ont été présentées à la Ville. Il apparaît donc nécessaire d'envisager la construction d'un équipement permettant la pratique de ce sport dans des conditions satisfaisantes.

Après recherches, ce nouvel équipement pourra être réalisé dans d'excellentes conditions au sud de la Plaine de Jeux du Belneuf, situation idéale compte tenu de la qualité du site et de la possibilité d'isoler une zone délimitée.

En complément du boulodrome couvert, il est possible d'aménager une surface de jeux extérieurs correspondant à peu près à une trentaine de pistes ainsi que quelques places de stationnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la construction d'un boulodrome couvert à la Plaine de Jeux du Belneuf ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

3°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Centre et du Département du Loiret ;

4°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL

n° 10 - **Ecole élémentaire Jacques Androuet Ducerceau. Réinstallation**

**du restaurant scolaire. Approbation d'un dossier d'avant-projet sommaire.**

Afin de réinstaller le restaurant scolaire de l'école primaire Androuet Ducerceau, une opportunité existe au niveau de l'ensemble immobilier propriété de la Ville, avec la possibilité d'utiliser des locaux en rez-de-chaussée de l'immeuble sur la rue Jeanne d'Arc qui accueille actuellement la bibliothèque des anciens instituteurs, sous réserve de son déplacement dans un autre équipement scolaire.

Le programme mis au point, prévoit l'aménagement d'un véritable restaurant pour une capacité d'accueil identique ou supérieure, si la plage horaire est légèrement augmentée, avec présentation des plats en linéaire self-service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la réinstallation du restaurant scolaire de l'école élémentaire Jacques Androuet Ducerceau ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL

n° 11 - **Ecoles privées sous contrat d'association. Participation de la Ville aux dépenses obligatoires et facultatives. Année 2003-2005. Approbation d'une convention.**

Depuis 1998, la Ville participe au financement des écoles privées orléanaise suivant les termes d'une convention, expirant au 31 décembre 2002.

Après de nouvelles négociations visant à réévaluer le forfait au plus près du coût moyen d'un élève du public, pour ce qui concerne les dépenses obligatoires, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'abroger la délibération du 28 septembre 1998 ;

2°) d'approuver les termes de la convention 2003 – 2005 à passer avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Loiret, afin de prendre en compte les modifications relatives à la participation de la Ville aux dépenses obligatoires et facultatives des écoles privées.

***Adopté par 42 voix contre 11.  
Il y a 2 abstentions.***

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 12 - **Décision modificative n° 1.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 13 - **Ligne de trésorerie. Approbation d'une convention.**

La Ville a cherché, au cours de l'année 2002, à gérer sa dette au moindre coût et à réduire le plus possible le montant des fonds déposés sur son compte au Trésor.

L'utilisation d'une ligne de trésorerie permet à la Ville, chaque jour, dans la limite du crédit qui lui est ouvert, soit d'appeler des fonds, soit de restituer les fonds disponibles dont elle n'a pas immédiatement l'emploi.

La Ville a ainsi réalisé une économie de 570 622 € en 2002.

La convention signée avec DEXIA-C.L.F. Banque se terminant le 27 février 2003, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de retenir la proposition de ligne de trésorerie de 16 000 000 € présentée par la banque DEXIA-C.L.F. Banque ;

2°) d'approuver les termes de la convention à passer avec la banque DEXIA-C.L.F. Banque, réglant les modalités d'utilisation de cette ligne de trésorerie.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 14 - **Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt. Autorisation à donner.**

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville la mise en place de contrats de couverture de risque de taux d'intérêt, il est proposé au Conseil Municipal, si les conditions du marché s'y prêtent et en fonction des opportunités :

1°) d'autoriser M. le Maire à conclure ces opérations et à résilier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt ou de change, aux fins de se prémunir contre, ou de tirer partie de cette fluctuation.

Cette autorisation de conclure est valable jusqu'au 31 décembre 2003 et il sera rendu compte au Conseil Municipal de chaque opération.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

M. MARTIN

n° 15 - **Société Décathlon Orléans. Conditions d'acceptation de paiements différés. Approbation d'un protocole.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le protocole de paiements différés à passer avec la Société Décathlon Orléans, afin de préciser les conditions d'acceptation de ces paiements à Décathlon par la Ville.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 16 - **Office Public d'H.L.M. Garantie d'un emprunt de 653 949 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans à hauteur de 326 974,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 653 949 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de dix logements collectifs, sis 45-47, rue des Beaumonts.

L'Office Public d'H.L.M. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit deux logements.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 17 - **Office Public d'H.L.M. Garantie d'un emprunt de 3 080 000 €. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans à hauteur de 3 080 000 € représentant 100 % d'un emprunt que cet organisme se propose de contracter auprès de Dexia – Crédit Local. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition du patrimoine de la S.E.M.D.O. comprenant 121 logements locatifs sociaux et 1 logement libre, soit 122 logements.

L'Office Public d'H.L.M. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 40 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 48 logements.

*Adopté à l'unanimité.*

M. MARTIN

n° 18 - **Parc Technologique Orléans-Charbonnière. Approbation d'un avenant.**

Dans le but d'aménager, en concertation, un parc technologique à l'est de l'agglomération orléanaise, les communes de Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages et Saint-Jean-de-Braye ont créé, en 1989, un district dit « de l'Est Orléanais ». Par convention en date du 10 juillet 1990, la Ville d'Orléans s'est associée aux trois communes pour le développement du Parc Technologique Orléans-Charbonnière.

Une convention en date du 30 septembre 1999 fixe les modalités de partage des ressources nouvelles sur le foncier bâti.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

Compte tenu des compétences de la Communauté d'Agglomération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant aux conventions du 10 juillet 1990 et du 30 septembre 1999 relatives au développement du Parc Technologique Orléans-Charbonnière, à passer entre les villes de Boigny-sur-Bionne, Marigny-les-Usages, Saint-Jean-de-Braye et Orléans, mettant fin aux obligations respectives des communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 19 - **Z.A.C. de Limère. Taxe professionnelle. Partage avec la commune d'Ardon. Approbation d'un avenant de transfert à la C.A.O.**

La Ville d'Orléans a signé avec la commune d'Ardon une convention en date du 6 janvier 1995, relative au partage de la taxe professionnelle perçue au titre de la Société Hitachi, et une convention en date du 10 juin 1996, relative au partage de la taxe professionnelle perçue au titre de la Société Air Liquide Médical (A.L.M.).

Compte tenu de la transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise en Communauté d'Agglomération et de la mise en place d'une taxe professionnelle unique, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant aux conventions de partage de taxe professionnelle concernant les Sociétés Hitachi et A.L.M., à passer avec la commune d'Ardon et la C.A.O., afin de les transférer à la Communauté de l'Agglomération Orléanaise.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **MOYENS GENERAUX**

M. CARRE

n° 20 - **Services Municipaux. Fourniture et livraison de papier en ramettes, en rouleaux et en rames. Année 2003. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres en 11 lots relatif à la fourniture et à la livraison de papier en ramettes, en rouleaux et en rames pour l'ensemble des services municipaux durant l'année 2003.

***Adopté à l'unanimité.***

#### **PERSONNEL**

M. KAFTANJIAN

n° 21 - **Conservatoire. Autorisation de pourvoir un poste d'attaché de communication culturelle par voie contractuelle. Reconduction d'un contrat de travail.**

Le Conseil Municipal a décidé par délibération du 24 avril 1998 la création d'un poste d'attaché de communication culturelle au Conservatoire.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

Le contrat de l'agent en fonction arrive à expiration le 17 mars 2003, et il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste d'attaché de communication culturelle au Conservatoire par voie contractuelle, pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer le contrat ou l'avenant correspondant au nom de la Ville.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 22 - **L'Astrolabe. Renouvellement du poste de responsable de la salle de musiques actuelles.**

Par délibération en date du 20 novembre 1998, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un poste de responsable de la salle de musiques actuelles l'Astrolabe. Le poste a été reconduit par délibération du 23 février 2001.

Le contrat de l'agent occupant ce poste arrivera à expiration le 1<sup>er</sup> mars 2003, et il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de renouvellement du poste de responsable de la salle de musiques actuelles l'Astrolabe ;

2°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir le poste par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant au contrat de travail au nom de la Ville.

Il est précisé qu'une démarche de mise en délégation de service public est engagée et devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 23 - **Direction de l'Information et de la Communication. Postes de webmestre, de graphiste maquettiste P.A.O. et de responsable d'édition. Reconduction de contrats de travail.**

Les contrats conclu pour trois postes à la Direction de l'Information et de la Communication : webmestre, responsable d'édition, et graphiste vont arriver à échéance prochainement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour ces trois postes ;

2°) d'autoriser M. le Maire à reconduire les contrats, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit une durée maximale de trois ans ;

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

3°) d'autoriser M. le Maire à signer tout contrat ou avenant correspondant au nom de la Ville.

***Adopté à l'unanimité.***

### **AFFAIRES JURIDIQUES**

M. MARTIN

n° 24 - **Centre de Conférences. Lot n°1-Gros Œuvre. Approbation d'une transaction entre la S.A.R.L. S.N.B., la S.E.M.D.O. et la Ville.**

La Société S.N.B. a été chargée de la réalisation des travaux de second œuvre du Centre de Conférence pour le lot n° 1-Gros œuvre, par marché du 29 octobre 1999 passé avec la S.E.M.D.O., maître d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la Ville par convention de mandat du 27 février 1998.

A l'issue des travaux, la Société S.N.B. a présenté à la S.E.M.D.O., puis à la Ville, un mémoire en réclamation, demandant le remboursement des frais de gardiennage du chantier pour un montant de 27 256,36 € H.T., prestation qu'elle n'avait pas, selon elle, prévue dans le devis quantitatif estimatif du marché.

A l'issue d'une instruction et après avoir entendu contradictoirement les parties, le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable a rendu son avis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions de la transaction à passer entre la S.A.R.L. S.N.B., la S.E.M.D.O. et la Ville d'Orléans, arrêtant le montant de l'indemnité au titre des frais de gardiennage supportés dans le cadre de ce marché à la somme de 9 200 € H.T.

***Adopté à l'unanimité.***

M. MARTIN

n° 25 - **Assurance. Responsabilité Civile Générale. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié relatif à l'assurance responsabilité Civile Générale de la Ville, à passer avec le Cabinet Brémont pour la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.), après appel d'offres infructueux.

La prime annuelle estimative s'élève à 128 063,26 € T.T.C., + 23 920 € T.T.C. correspondants aux frais de gestion du Cabinet Brémont.

***Adopté à l'unanimité.***

## INFORMATIQUE

- M. CARRE n° 26 - **Services municipaux. Fourniture d'unités centrales, de périphériques, de cartes d'extensions, d'imprimantes et de logiciels. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du Plan de Développement Informatique, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture pour l'ensemble des services municipaux d'unités centrales, de périphériques, de cartes d'extensions, d'imprimantes et de logiciels pour une durée d'un an.

***Adopté à l'unanimité.***

- M. CARRE n° 27 - **S.I.G.O.R. Relevés de plans topographiques de voies. Approbation d'un dossier de mise en concurrence simplifiée.**

Depuis plusieurs années, la Ville et ses partenaires (E.D.F.-G.D.F., France Télécom, la Lyonnaise des Eaux, la S.O.D.C. et la S.O.C.O.S.) cofinancent, dans le cadre d'une convention, la réalisation de plans topographiques de corps de rue à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> pour un programme annuel de voirie communale d'environ 10 km.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de ces prestations topographiques.

***Adopté à l'unanimité.***

## ACTION CULTURELLE

- M. CHAMPIGNY n° 28 - **Archilab 2002. Catalogue. Approbation d'un contrat de cession de droits d'édition en langue anglaise.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de cession de droits d'édition à passer avec la Société Thames & Hudson Ltd définissant l'ensemble des conditions contractuelles liant la ville et cette maison d'édition pour la ré-édition en langue anglaise du catalogue Archilab 2002.

Ce projet de seconde édition contribue à l'amplification sur le plan international de la renommée d'Archilab.

De plus, la maison d'édition s'engage à présenter la Ville d'Orléans comme l'initiateur de la publication originale et comme l'organisateur et le producteur de l'exposition Archilab.

La Ville recevra par ailleurs 300 exemplaires de l'édition Thames & Hudson offerts à titre gracieux.

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

M. CHAMPIGNY

n° 29 - **Carré Saint-Vincent. Restructuration de la salle Pierre-Aimé Touchard. Approbation du plan de financement.**

Lors de la séance du 20 juin 2002, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la restructuration de la salle Pierre-Aimé Touchard au Carré Saint-Vincent pour une évaluation globale de 3 940 000 € T.T.C. Il décidait de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Centre, de la Région et du Département.

Lors de sa séance du 13 décembre suivant, le Conseil Municipal a approuvé le projet et le dossier d'appel d'offres portant sur la restructuration de cette salle.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement concernant la restructuration de la salle Pierre-Aimé Touchard au Carré Saint-Vincent, présenté dans la délibération ;

2°) de solliciter auprès des collectivités publiques, l'autorisation de pré-financer par la Ville les opérations envisagées.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 30 - **Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique d'Orléans. Acquisition d'instruments et de matériels pédagogiques. Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture, de la Région et du Département.**

Dans le cadre de l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques destinés en majeure partie au fonctionnement des classes d'initiation créées cette année scolaire, et afin de soutenir la Ville dans ses efforts d'investissement en faveur de l'équipement de l'Ecole de Musique, de Danse et d'Art Dramatique d'Orléans, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès :

- du Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre ;

- du Département du Loiret ;

- de la Région Centre.

***Adopté par 54 voix.  
Il y a 1 non participation.***

M. CHAMPIGNY

n° 31 - **Musée des Beaux-Arts. Organisation d'ateliers d'arts plastiques. Approbation d'une convention.**

La Ville a souhaité organiser des ateliers d'arts plastiques au musée des Beaux-Arts. Ces ateliers sont destinés aux enfants de 7 à 10 ans venant individuellement au musée.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

La société des Amis des musées d'Orléans se propose de prendre à sa charge l'organisation de ces ateliers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention correspondante, déterminant les engagements des parties.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 32 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition de dessins italiens. Demandes de subventions :**

Le musée des Beaux-Arts présentera à compter du mois de novembre 2003 une importante exposition de dessins italiens réalisée à partir du fonds du musée.

Le coût de l'exposition envisagée est estimée à 42 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**a) auprès de la D.R.A.C.**

de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation de cette exposition ;

***Adopté à l'unanimité.***

**b) auprès de la Région Centre**

de solliciter auprès de la Région Centre une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation de cette exposition.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 33 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition « Les Orfèvres d'Orléans du XIVème au XIXème siècle ». Demandes de subventions :**

Le musée des Beaux-Arts envisage d'organiser du 6 mars au 25 mai 2003 une exposition intitulée « Les Orfèvres d'Orléans du XIVème au XIXème siècle ».

Le coût de l'exposition envisagée est estimée à 82 500 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

**a) auprès du Département,**

de solliciter auprès du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation de cette exposition ;

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

**b) auprès de la D.R.A.C.,**

de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation de cette exposition ;

***Adopté à l'unanimité.***

**c) auprès de la Région Centre.**

de solliciter auprès de la Région Centre une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation de cette exposition.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 34 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition « Les Orfèvres d'Orléans ». Coédition d'un catalogue. Approbation d'une convention.**

Le musée des Beaux-Arts présentera de mars à mai 2003, une exposition intitulée « Les Orfèvres d'Orléans ».

Un catalogue sera édité dans le cadre de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec les Editions d'Art Somogy, afin de coéditer cet ouvrage.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 35 - **Musée des Beaux-Arts. Exposition « Pile ou Face, monnaies antiques dans les collections publiques d'Orléans ». Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.**

Le musée des Beaux-Arts envisage d'organiser, en partenariat avec la médiathèque, de juin à octobre 2003, une exposition intitulée « Pile ou Face, monnaies antiques dans les collections publiques d'Orléans ».

Le coût de l'exposition envisagée est estimée à 15 000 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible pour l'organisation de cette exposition.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 36 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. Approbation du plan de financement.**

Lors de sa séance du 25 janvier 2002, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de projet de travaux de mise en sécurité du Musée des Beaux-Arts, faisant suite aux préconisations de l'audit réalisé en 2000, et décidait de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Centre, de la Région et du Département.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

Lors du Conseil Municipal du 31 mai 2002, le projet et le dossier de consultation des entreprises pour une première phase de travaux portant sur la détection intrusion et incendie et vidéosurveillance (1<sup>ère</sup> partie) ont été approuvés.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement concernant la 1<sup>ère</sup> phase des travaux de mise en sécurité du Musée des Beaux-Arts, présenté dans la délibération ;

2°) de solliciter auprès des collectivités publiques, l'autorisation de pré-financer par la Ville les opérations envisagées.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 37 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Restauration d'œuvres d'art. Demandes de subventions :**

Pour mener à bien la campagne de restauration d'œuvres d'art au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, il est proposé au Conseil Municipal :

a) **auprès de la D.R.A.C.,**

de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus élevé possible ;

***Adopté à l'unanimité.***

b) **auprès de la Région Centre.**

de solliciter auprès de la Région Centre une subvention au taux le plus élevé possible.

Le coût de la campagne envisagée est estimée à 25 808,60 € H.T.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 38 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Manifestation Le Printemps des Musées. Commande de textes littéraires. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du Printemps des Musées qui se déroulera le dimanche 4 mai 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions à passer avec M. Mau et M. Reboux pour l'écriture d'un texte littéraire pour le musée des Beaux-Arts et pour le musée Historique et Archéologique de l'Orléanais, sur le thème « Mystères et Découvertes ».

***Adopté par 54 voix.  
Il y a 1 abstention.***

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

M. CHAMPIGNY

n° 39 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Visites guidées par des guides conférenciers. Approbation d'une convention avec l'Office de Tourisme.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'Office de Tourisme d'Orléans, définissant les conditions de formation des guides conférenciers, d'organisation des visites guidées et de prise en charge du coût des visites organisées en faveur des classes maternelles et primaires d'Orléans au musée des Beaux-Arts et au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.

***Adopté à l'unanimité.***

### **TOURISME- RELATIONS EXTERIEURES**

M. GABELLE

n° 40 - **Association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention.**

Dans le cadre de la préparation du 574<sup>ème</sup> anniversaire des Fêtes de Jeanne d'Arc, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'accorder une subvention de 18 300 € à l'association Orléans Jeanne d'Arc.

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE

n° 41 - **Boutique de l'hôtel Groslot. Articles promotionnels. Fixation de tarifs.**

Afin de répondre au plus près des attentes des visiteurs et touristes, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de nouveaux articles promotionnels à la boutique de l'Hôtel Groslot :

- Livre « Jeanne d'Arc » ..... 23 €

- Livre « Orléans pas à pas »..... 23 €

***Adopté à l'unanimité.***

### **DEVELOPPEMENT,**

### **ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

M. LEMAIGNEN

n° 42 - **Salon du Lycéen et de l'Etudiant 2003. Participation de la Ville.**

La Société L'Etudiant organise les 7 et 8 février 2003 au Parc des Expositions et des Congrès d'Orléans le Salon du Lycéen et de l'Etudiant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la participation de la Ville à ce Salon à hauteur de 23 067,26 € T.T.C. sous forme de prestations pour la tenue du stand de la Ville à cette manifestation.

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION SCOLAIRE**

Mme MARECHAL n° 43 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Mat. Charles Perrault..... 55 €
- Mat. Bastié-Boucher..... 230 €
- Mat. Bastié-Boucher..... 200 €
- Mat. Louis Pasteur..... 305 €

**Adopté à l'unanimité.**

Mme MARECHAL n° 44 - **Indemnités de logement dues aux instituteurs. Barème 2002. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de barème 2002 de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs :

- 1 920 € pour un instituteur célibataire,
- 2 400 € pour un instituteur marié ou assimilé.

Pour les instituteurs bénéficiaires de l'indemnité « majorée » au titre des avantages acquis :

- 2 304 € pour un instituteur célibataire (indemnité de base + 20 %),
- 2 880 € pour un instituteur marié ou assimilé (indemnité + 20 % de l'indemnité de base).

**Adopté à l'unanimité.**

Mme MARECHAL n° 45 - **Classes de découverte. Année scolaire 2002/2003. Demande de subventions auprès du Département.**

Cette année, neuf écoles ont élaboré un projet d'initiative ponctuelle pour un départ en classe de découverte.

Il s'agit de six écoles publiques et de trois écoles privées.

L'ensemble de ces projets représente un budget de 125 334,24 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de saisir le Département du Loiret afin de solliciter les subventions auxquelles les écoles peuvent prétendre dans ce domaine.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme MARECHAL

n° 46 - **Activités périscolaires. Mise en œuvre des actions. Année 2002-2003. Demandes de subventions.**

Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville développe des actions à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires d'Orléans, qui se déroulent sur le temps périscolaire, avec pour objectif de favoriser la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie en collectivité et de participer à l'épanouissement individuel des enfants.

Certaines actions sont éligibles aux financements de nos partenaires dans le cadre de dispositifs contractuels spécifiques :

- Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.),
- Projets spécifiques en école maternelle,
- Ateliers éducatifs,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à solliciter et à percevoir les subventions de l'Etat (D.R.A.C., D.D.J.S., D.D.E./Contrat de Ville) et des autres partenaires (C.A.F., F.A.S.I.L.D.) pour le développement et le financement des actions éducatives que la Ville mettra en place au cours de l'année scolaire 2002-2003 au titre des activités périscolaires ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer au nom de la Ville toute convention et avenant à venir à passer avec les différents partenaires, relatif à la mise en œuvre de ces actions pour l'année scolaire 2002-2003.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL

n° 47 - **Ecoles publiques maternelles et élémentaires et Centres de loisirs sans hébergement. Fourniture et livraison de mobilier scolaire. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en trois lots relatif à la fourniture et la livraison de mobilier scolaire pour les écoles publiques et les centres de loisirs sans hébergement, durant une année, d'un montant compris entre 88 000 € T.T.C. et 250 000 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL

n° 48 - **Conseils d'école. Représentations de la Ville. Modifications.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications suivantes dans les représentations de la Ville auprès des conseils d'écoles :

- Ecole élémentaire Jacques Androuet Ducerceau : Mme HEAU en remplacement de M. CARRE,
- Lycée Voltaire - Titulaire : M. CARRE en remplacement de Mme HEAU.

***Adopté à l'unanimité.***

### AFFAIRES SOCIALES

M. DABAUVALLE n° 49 - **Association de soutien à Paul Voise. Attribution d'une aide.**

Suite à l'agression dont a été victime M. Paul Voise le 18 avril 2002, la Ville s'est immédiatement mobilisée afin de lui apporter tout le soutien dont il avait besoin dans ces circonstances dramatiques.

Parallèlement, la Ville a mis à disposition, de tous ceux qui se sont mobilisés bénévolement, l'appui technique nécessaire.

Les dons effectués en faveur de M. Voise nécessitent, de la part de l'Association de soutien, un suivi administratif, des réponses, des communications téléphoniques... L'ensemble de ces tâches est actuellement géré par les bénévoles, sur leurs propres fonds avec leur propre matériel.

Afin de soutenir et faciliter l'action conduite par l'Association Paul Voise « soutien à Popaul », il est proposé au Conseil Municipal de décider de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 3 900 €.

***Adopté à l'unanimité.***

### VIE DES QUARTIERS

Mme STIEVENARD n° 50 - **Conseils Consultatifs de Quartier. Modifications de la composition des Comités de pilotage.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications dans la composition des membres de plusieurs comités de pilotage.

***Adopté à l'unanimité.***

### JEUNESSE ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 51 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 1 524 € à La Laurentia Orléanaise pour les activités éducatives, culturelles et de loisirs, qu'elle développe principalement dans les quartiers Saint-Jean, Madeleine et Dunois.

***Adopté à l'unanimité.***

AFFAIRES SPORTIVES

Mme GRIVOT

n° 52 - **Attribution de subventions à des associations sportives pour l'animation et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes à des associations sportives :

AIDE A L'ANIMATION SPORTIVE

- Cercle d'Escrime Orléanais ..... 12 200 €
- Cercle d'Escrime Orléanais ..... 3 000 €
- Moto Club de Donnery ..... 610 €
- Union Cycliste d'Orléans ..... 1 100 €

AIDE A L'ACHAT DE MATERIEL

- Union Cycliste d'Orléans ..... 3 000 €

AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL

- Section Sportive des Sapeurs-Pompiers d'Orléans ..... 500 €

SPORT POUR TOUS

- Club Orléans Sport Aquatique..... 680 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 53 - **Grand Projet de Ville de La Source. Construction d'un complexe sportif. Approbation du dossier de concours.**

Par convention approuvée par le Conseil Municipal du 12 juillet 2002, la Ville avait confié à la S.E.M.D.O. une délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la construction du futur complexe sportif de La Source.

Par arrêté en date du 20 novembre 2002, M. le Maire a décidé de retenir trois équipes concurrentes après avis du jury de concours réuni le 19 novembre 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier de concours établi par la S.E.M.D.O. relatif à la construction du Complexe Sportif de La Source dans le cadre du Grand Projet de Ville ;

2°) de confirmer son accord pour l'engagement des formalités visant à la sélection d'une équipe de concepteurs.

***Adopté à l'unanimité.***

REGLEMENTATION - SECURITE

M. MONTILLOT

n° 54 - **Propriété de Charbonnière. Aménagement de vestiaires pour les brigades canine et équestre et les agents des Espaces Verts. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire.**

Conformément aux prévisions, en fin d'année dernière, furent livrés et mis en service les aménagements prévus pour l'installation de la brigade canine ainsi que les équipements permettant d'assurer dans de bonnes conditions l'assainissement de la propriété de Charbonnière.

Complémentairement, il est nécessaire d'aménager des locaux pour les agents municipaux basés sur le site :

- cavalières de la brigade équestre actuellement installées dans des locaux vétustes ;
  - maîtres-chiens ;
  - agents du Service des Espaces Verts chargés de l'entretien du parc ;
- soit un total effectif de 22 agents masculins et 8 agents féminins.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à l'aménagement de locaux pour les brigades canine, équestre et les agents des Espaces Verts dans la propriété de Charbonnière ;

2°) d'autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises.

***Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.***

DEVELOPPEMENT,  
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE

n° 55 - **Z.A.C. Candolle. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention à passer avec l'I.N.R.A.P.**

Dans le cadre de la loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) a reçu mission de réaliser les opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventive prescrites par l'Etat en cas d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

Ce diagnostic doit obligatoirement intervenir préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement et de construction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P., définissant les engagements respectifs des parties, pour la réalisation du diagnostic archéologique dans la Z.A.C. Candolle.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 56 - **Z.A.C. du Champ Chardon. Travaux d'infrastructure. Intervention des services de la Ville. Approbation d'une convention de maîtrise d'œuvre.**

L'aménagement de la Z.A.C. du Champ Chardon est actuellement en voie d'achèvement, avec notamment la réalisation de la rue Hauchecorne, de la place du Parc et de la finition de l'avenue de la Fontaine de l'Etuvée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'intervention des Services Techniques de la Ville en qualité de maître d'œuvre pour certains travaux d'infrastructures devant être remis dans le domaine public de la Ville, dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. du Champ Chardon ;

2°) d'approuver la convention à passer avec la S.E.M.D.O. à cet effet.

***Adopté à l'unanimité.***

### **DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE**

**M. CARRE** n° 57 - **Alimentation en eau potable. Implantation de nouveaux forages de secours. Acquisition des emprises foncières. Signature d'une promesse de vente.**

Pour son alimentation en eau potable, la Ville d'Orléans dispose de trois forages de secours situés sur la Commune de Saint Cyr-en-Val au lieudit La Saussaye, à proximité du Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye.

Du fait de l'extension de cette zone d'activités, le déplacement de deux forages de secours doit être envisagé, en dehors de tout périmètre de protection.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'acquisition de deux parcelles de terrains appartenant aux Consorts BLANVILLAIN, ayant constitué le groupement foncier agricole de l'Oisellière, ferme de l'Oisellière à Saint-Cyr-en-Val, pour l'implantation de deux forages de secours au lieudit l'Oisellière d'une superficie totale de 1 875 m<sup>2</sup> après la réalisation d'essais confirmant la présence d'eau potable, et la constitution d'une servitude de passage de réseaux sur une emprise de 3 785 m<sup>2</sup> pour une somme totale de 1 924,25 € ;

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

2°) d'approuver le versement des sommes de 1 710,89 € au groupement foncier agricole de l'Oisellière et 213,36 € à M. Gilles BLANVILLAIN, exploitant agricole.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CARRE

n° 58 - **Quartier Saint-Marceau. Transfert dans le domaine public de la voie privée dénommée allée des Champs Fleuris et des bandes d'alignement rue des Chabassières.**

La Société Foncier Conseil a réalisé une opération de lotissement dénommée résidence le Clos de Barbotte et des Chabassières, comportant un ensemble de 39 pavillons, autorisée par un arrêté de lotir en date du 29 août 1980.

La voie de desserte, l'allée des Champs Fleuris, constitue une voie privée. Les colotis ont demandé son transfert dans le domaine public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition à l'euro symbolique :

- de l'assiette foncière de l'allée des Champs Fleuris pour une superficie de 3 761 m<sup>2</sup> et de 278 m<sup>2</sup>, appartenant aux colotis,

- de deux bandes de terrain sises rue de Barbotte pour 132 m<sup>2</sup> et 42 m<sup>2</sup>, appartenant aux colotis,

- de trois bandes d'alignement rue des Chabassières pour 51 m<sup>2</sup>, 81 m<sup>2</sup>, 145 m<sup>2</sup>, appartenant à l'aménageur ;

2°) de décider de classer l'allée des Champs Fleuris dans la voirie communale, de réaliser les travaux de remise aux normes, de fixer à 18 000 € le montant du concours demandé aux colotis pour financer les travaux d'éclairage et les réparations sur le réseau d'assainissement.

La Ville d'Orléans percevra une somme de 9 500 € et le solde, soit 8 500 €, sera recouvré par la Communauté de l'Agglomération, seule compétente pour financer les travaux de réfection sur le réseau d'assainissement.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CARRE

n° 59 - **Quartier Barrière Saint-Marc / La Fontaine. Acquisition de parcelles.**

La Ville d'Orléans dispose d'une réserve foncière constituée dans les zones classées au Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme en INA, soit à vocation future d'aménagement, notamment aux abords de l'école Michel de la Fournière et au lieudit Clos de la Fontaine de l'Etuvée.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'acquisition de 15 parcelles pour la réserve foncière située aux abords de l'Ecole Michel de la Fournière, représentant une superficie de 6 012 m<sup>2</sup> et ce moyennant le prix global de 48 296 € ;

2°) de décider de l'acquisition de 7 parcelles pour la réserve foncière sise Clos de la Fontaine de l'Etuvée, représentant une superficie de 1 789 m<sup>2</sup> et ce moyennant le prix global de 14 312 €.

***Adopté à l'unanimité.***

### PATRIMOINE

M. PELLOUX-PRAYER n° 60 - **Approvisionnement en lubrifiants. Année 2003. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert à bons de commandes concernant l'approvisionnement en lubrifiants nécessaires à l'entretien des véhicules et matériels municipaux, pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 61 - **Direction du Patrimoine. Acquisition d'un véhicule poids lourd tri benne. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du plan de renouvellement des véhicules municipaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert concernant l'acquisition d'un véhicule poids lourd tri benne pour la Direction du Patrimoine et la reprise du véhicule ainsi réformé.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 62 - **Ecole élémentaire Molière. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Les menuiseries extérieures bois du groupe scolaire Molière ont atteint leur usure limite et ont fait l'objet en 2002 d'une première tranche de travaux à l'école maternelle.

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif au remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Molière.

***Adopté à l'unanimité.***

M. PELLOUX-PRAYER n° 63 - **Complexe nautique de La Source. Réfection des chéneaux. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Les poutres bois constituant la charpente du complexe nautique de La Source ont fait l'objet en 2002 d'un contrôle de solidité suite à une flexion de la structure bois notée depuis plusieurs années.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif au remplacement des chéneaux du complexe nautique de La Source.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 64 - **Cimetières Saint-Marceau et Saint-Marc. Réfection des couronnements et enduits des murs d'enceinte. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Les murs de clôture en moellons des cimetières Saint-Marceau et Saint-Marc sont très altérés et se dégradent d'années en années puisque leur étanchéité au droit des couronnement n'est plus assurée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la réfection des couronnements et des enduits des murs d'enceinte des cimetières Saint-Marceau et Saint-Marc.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS**

M. PELLOUX-PRAYER n° 65 - **Eglise Saint-Aignan. Restauration et mise en valeur de la façade du transept nord. Lot n° 5-menuiserie. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 29 mars 2002, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres restreint comprenant six lots pour la restauration et la mise en valeur de la façade du transept nord de l'Eglise Saint-Aignan.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après procédure d'appel d'offres infructueux, relatif à ces travaux, à passer avec l'entreprise BONNET concernant le lot n° 5-menuiserie, pour un montant de 17 963,82 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 66 - **Stade de la Vallée. Construction de vestiaires et de gradins couverts. Lot n° 3-charpente bois. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 12 juillet 2002, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres ouvert, comprenant 10 lots pour la construction de vestiaires et de gradins couverts au Stade de la Vallée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après procédure d'appel d'offres infructueux, relatif à ces constructions, à passer avec l'entreprise PLACIER concernant le lot n° 3-charpente bois, pour un montant de 49 134,41 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

**M. PELLOUX-PRAYER** n° 67 - **Médiathèque. Reprise des façades principales. Approbation du dossier de consultation des entreprises.**

Par délibération en date du 20 juin 2002, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'étude des reprises nécessaires pour remédier aux défauts d'étanchéité des façades principales de la médiathèque.

Conformément aux clauses contractuelles, le maître d'œuvre a communiqué le dossier de projet correspondant, afin qu'avec son concours, puisse être mis au point le dossier de consultation des entreprises.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le dossier de consultation des entreprises relatif à la reprise des façades principales de la médiathèque.

***Adopté à l'unanimité.***

**ESPACES VERTS**

**M. DUPONT** n° 68 - **Acquisition et reprise de matériel horticole. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre du renouvellement annuel du matériel horticole, et après recensement des besoins au sein des différents services de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres en 18 lots relatif à l'acquisition et la reprise de matériels horticoles.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. DUPONT** n° 69 - **Parc Anjorant. Recomposition. Travaux de métallerie-peinture. Approbation d'un nouveau dossier d'appel d'offres.**

Dans le cadre de l'ouverture au public du Parc Anjorant, situé rue du Baron, et pour l'exécution des travaux de recomposition, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en 3 lots relatif aux travaux de métallerie-peinture de ce Parc.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. DUPONT** n° 70 - **Place Saint-Aignan. Rénovation. Diagnostic archéologique. Approbation d'une convention avec l'I.N.R.A.P.**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la place Saint-Aignan, la Ville a pour obligation d'établir un diagnostic archéologique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'I.N.R.A.P. à cet effet.

***Adopté à l'unanimité.***

VOIRIE ET PROPLETE

M. PELLOUX-PRAYER n° 71 - Amélioration de la propreté et de l'environnement. Approbation de conventions :

Dans le souci de préserver un environnement de qualité pour les Orléanais, il est proposé au Conseil Municipal :

a) avec la Lyonnaise des Eaux,

d'approuver la convention à passer avec la Lyonnaise des Eaux, afin de définir un partenariat pour l'amélioration de la propreté et de l'environnement.

*Adopté à l'unanimité.*

b) avec E.D.F./G.D.F.

d'approuver la convention à passer avec E.D.F./G.D.F. Services Loiret afin de définir un partenariat pour l'amélioration de la propreté et de l'environnement.

Un programme annuel du traitement préventif des ouvrages est défini en concertation. Les prestations exécutées par les services municipaux sont remboursées par les co-contractants.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 72 - Eclairage public. Programme d'amélioration. Année 2003. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert sans variante, relatif à la réalisation du programme d'amélioration de l'éclairage public au titre de l'année 2003.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 73 - Traitement herbicide des voiries et trottoirs. Approbation d'un dossier de mise en concurrence simplifiée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de mise en concurrence simplifiée relatif au traitement herbicide des voiries et trottoirs.

*Adopté à l'unanimité.*

M. PELLOUX-PRAYER n° 74 - Balayage des trottoirs. Marché pour l'acquisition de matériel. Approbation d'un avenant.

L'ensemble de la consultation pour l'acquisition de matériel pour le balayage des trottoirs comporte trois lots.

- Séance du vendredi 31 janvier 2003 -

Pour le lot n° 3 et conformément à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché, à passer avec la Société APPLIED France SA, pour une plus value de 37 000 € T.T.C., portant le montant du marché initial de 195 000 € T.T.C. à 232 000 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

Orléans, le 3 février 2003

Le Maire,

Serge GROUARD